Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **L'Émilie : magazine socio-culturelles**

Band (Jahr): **[95] (2007)**

Heft 1508

PDF erstellt am: **06.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

édito

La gifle fédérale

VIRGINIE POYETTON

Sommaire

4-5 International
Le viol: une affaire de mœurs et coutumes

6-7 Actrices sociales
Trois femmes à la tête du Black Movie

8-9 Littérature
deux pages de L'Inédite

12-17 Dossier
Silence, on frappe, excise, tue! ...de l'intimité de la violence à sa condamnation publique

18 Lettre de lectrice

19 Santé
Le cancer du col de l'utérus

20 Cinéma
A Perfect Day, de Joana Hadjithomas et Khalil Joreige

21 Femmes célèbres
Wangari Maathai, la maman verte

22-23 Politique
Le pied de nez de «La petite Merkel»

Prochain délai rédactionnel le 10 février

Giflée. A double reprises. Ces mots pourraient très bien figurer au début du témoignage de femme battue. La suite connue n'est souvent qu'un enchaînement d'actes violents jusqu'à ce que la victime s'effondre physiquement ou psychologiquement. Mais, en ces débuts d'année politique, c'est la rhétorique médiatico-politique qui emprunte son vocabulaire à la violence pour décrire une affaire au plus haut niveau de l'Etat. Et, comme par hasard, elle concerne une femme. Tant il est vrai que gifler un homme est beaucoup moins évocateur dans l'imaginaire collectif...

Le 8 janvier dernier, la conseillère fédérale Doris Leuthard annonçait, entre autres, l'introduction prochaine, dans son département, d'un congé-paternité de 5 jours payés (au lieu de 2 actuellement) et la possibilité pour le père de bénéficier de 20 jours supplémentaires non payés. Sans en référer au Conseil fédéral. Voilà en substance la première «faute» commise par la ministre de l'économie.

Le lendemain, la conseillère fédérale, invitée sur le plateau de l'émission Infrarouge soutient, du bout des lèvres, l'injustice que représentent les forfaits fiscaux envers les riches Suisses. L'intervention de trop. L'événement déclenche une mini-révolution au sein d'un gouvernement. Certes, le Conseil fédéral avait l'habitude de s'effacer devant les tonitruantes déclarations racistes du ministre Blocher (on se rappellera son discours d'Ankara où l'udéciste a soutenu l'abolition de la norme pénale anti-raciste), mais là... il s'agit d'une femme. La sanction tombe rapidement: le 10 janvier, lors de sa conférence de presse hebdomadaire, le Conseil fédéral exige que Doris Leuthard fasse machine arrière. Elle est «remise en place». «Rappelée à l'ordre». Comme le soulignent les médias.

Mais, la disgrâce ne s'arrête pas là. L'opportunité est bien trop unique de disqualifier une femme compétente. Pour expliquer les propositions «extravagantes» de la ministre démocrate-chrétienne, d'aucuns s'en prennent à ses compétences. Au sein même de sa famille politique. Le chef du groupe PDC au Conseil national, Urs Schwaller, estime que la ministre a été trop loin, qu'elle ne disposait pas de toutes les informations nécessaires pour se prononcer.

Comme si elle devait payer pour d'autres, la conseillère fédérale est soudain accusée de tous les maux de la Confédération. Elle veut plomber les finances fédérales avec un congé-paternité, alors que le ministre des finances cherche à réaliser des économies à travers une révision de la loi sur le personnel (rappelons tout de même que c'est ce même Hans-Rudolf Merz qui avait avalisé la proposition de congé-paternité de Mme Leuthard). Elle veut faire fuir les grandes fortunes avec la suppression des forfaits fiscaux. Pis, elle a osé rompre la sacro-sainte collégialité du gouvernement. ....«Mais où se croit donc la conseillère fédérale?», interroge l'UDC.

Relativisons. Les propositions de la ministre de l'économie sont loin d'être révolutionnaires. Les cinq jours proposés en guise de congé-paternité feraient probablement sourire les Scandinaves. En Islande, par exemple, les salariés jouissent d'un congé parental de 9 mois indemnisé à 80%, dont trois mois doivent obligatoirement être pris par le père. Quant aux forfaits fiscaux, ne prêtons pas à la conseillère fédérale des intentions plus socialistes qu'elles ne le sont. Dans la première partie de l'émission, Doris Leuthard s'est évertuée à défendre la fiscalité des cantons. Première source d'injustice entre les Suisses, bien avant les forfaits fiscaux qui ne touchent que les hauts revenus.

On savait notre gouvernement particulièrement peu porté sur la parité politique, cette «affaire» ne fait que le confirmer. Il ne fait pas bon être conseillère fédérale dans ce pays.